

Licence de Science politique | « Réversion »

Attention, l'année 2026-27 est marquée par un changement de maquette des cursus (c'est-à-dire de l'offre de cours en licence). Cela concerne tous les niveaux de la L1 à la L3. Si vous n'avez pas validé 100% de votre année de licence au département en 2025-26 (autrement dit, si vous êtes AJAC ou redoublant-e), la réversion vous concerne.

Les démarches sont votre responsabilité. Elles déterminent quels cours du nouveau cursus il vous reste à valider en 2026-27. Elles doivent être effectuées durant la semaine du 14 septembre 2026 impérativement, afin de permettre vos inscriptions pédagogiques avant la rentrée des cours le 21 septembre 2026. Pour des cas exceptionnels, des permanences auront lieu la semaine du 21 septembre 2026. Vous trouverez les horaires des permanences de septembre ci-dessous.

Principes :

Dans le cadre de la refonte des programmes de formation (qui a lieu tous les 5 ans) :

- La plupart des cours de licence seront maintenus en 2026-27 mais peuvent changer légèrement d'intitulé, de semestre voire d'année.
- Certains cours ont par ailleurs été créés, d'autres ont été supprimés.

Cette réforme de l'offre de formation en science politique est appelée « LMD5 » et remplace l'offre précédente dite « LMD4 ».

Dès lors que le niveau de licence a été validé (L1 ou L2 ou L3), il est automatiquement validé dans le nouveau cursus (version LMD5), avec l'attribution des 60 crédits ECTS correspondants, quelles que soient les différences qui peuvent exister entre les UE et EC des deux cursus. Par ailleurs, si vous avez validé un semestre intégralement en 2025-26 et si vous n'avez rien validé dans l'autre semestre, vous serez reversé-e automatiquement dans le nouveau cursus : le semestre validé est acquis dans le nouveau cursus, il vous reste à valider le semestre non acquis en suivant les cours du nouveau cursus.

Vos cours acquis antérieurement seront validés dans le nouveau système suivant un mécanisme de correspondance avec les nouveaux cours. Attention, certains cours ont disparu du cursus, d'autres ont changé de semestre, d'autres encore sont entièrement nouveaux. Les correspondances ne concernent pas toujours les cours dont les intitulés semblent les plus proches (pour des raisons de contrainte technique) => Ce qui importe est que **le nombre TOTAL des ECTS que vous aviez validés vous reste bien acquis dans le nouveau système.**

Que Faire ?

- 1) **Après le 29 juin 2026 et avant votre réinscription pour 2026-27,** vérifiez vos ECTS acquis sur Pégase (dans LMD4) et **en gardez-en une copie (impression ou capture d'écran).**
- 2) Après validation de votre inscription administrative 2026-27 (à effectuer le plus tôt possible), **dès le 14 septembre,** vous verrez, dans votre nouveau contrat pédagogique,

vos ECTS acquis tels qu'ils ont été reportés dans le système LMD5. **Faites-en également une copie.**

- ⇒ **Si vous observez une perte d'ECTS, rendez-vous aux permanences de réversion organisées par les responsables de la licence muni·e des documents montrant votre perte d'ECTS et vos relevés de notes.**

Quand venir à la permanence de réversion ? Si vous avez repéré une perte globale d'ECTS en comparant les ECTS acquis à la fin de l'année universitaire 2025-26 (système LMD4) et la rentrée 2026 (système LMD5) => venez à la permanence de réversion avec les relevés de notes 2025-26, validations d'acquis et autres documents établissant cette perte d'ECTS.

Les permanences de réversion se déroulent la semaine du 14 septembre

Responsables de la réversion :

Camille Al Dabaghy et Florence Hulak (responsables pédagogiques de la licence de science politique)

En présentiel, au département de science politique, en box 1 ou 2 (3^{ème} étage du bâtiment B2, sur votre gauche en haut de l'escalier), sans rendez-vous :

Le 14 septembre 2026, 17h30 – 19h

Le 15 septembre 2026, 13h – 15h

Le 16 septembre 2026, 12h – 14h

Pour les retardataires/celles & ceux ayant rencontré des problèmes d'inscription administrative :

Le 21 septembre 2026, 12h30 – 14h30

Le 23 septembre 2026, 12h – 14h

Les demandes de réversion ne seront pas traitées par email.

Venez muni·e de vos relevés de notes et de tous les documents nécessaires à établir votre situation (les enseignant·es n'ont aucun accès à Pégase et ne pourront rien faire sans ces documents).

Ne sont pas concernées par la réversion :

- > les personnes ayant validé l'intégralité du cursus (L1, L2, L3) qui obtiendront leur diplôme en septembre 2026 ;
- > les personnes inscrites en L1, L2, L3 en 2025-26 et ayant validé entièrement leur année (débutez simplement votre L2 ou L3 dans le nouveau cursus) ;